

Délibération n°2023-089 du 26 juillet 2023
Portant sur la création d'un poste d'Adjoint Technique

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SANNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 19/07/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 39	Votants : 43	POUR : 23
Pouvoirs : 4	Abstentions : 4	CONTRE : 16
Excusés : 12 Absents : 7	Exprimés : 39	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, GRASS, VENTENAT, GRANGE, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à LUQUET L, BOUDINEAU à VENTENAT, TRIMOULINARD à LARGE, CHAUSSAT à PIERRON.

Excusés : DESCLOUX, FERRIER, BIGOURET, JOULOT, ÉCHEVARNE, VIRGOULAY, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, PINLON, DUBSAY.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : David GRANGE

Rapporteur : Denis RICHIN, Vice-président

Dans le but d'optimiser la réorganisation du service technique et afin de pallier à une recrudescence de tâches, il apparaît nécessaire, pour son bon fonctionnement et son efficience, de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Liste non exhaustive des missions additionnelles liées à ce service :

- Aide aux déménagements et emménagements des bâtis pour les travaux (notamment des écoles) ;
- Entretien de l'ensemble des chemins de randonnées auxquels se sont ajoutés approximativement 180 kilomètres de chemins sur le secteur d'Auzances/Bellegarde ;
- Création d'un service commun « voirie » ouvert à l'ensemble du territoire ;
- Intervention sur les aires de jeux pour le suivi de l'entretien et de la sécurité.

À cela s'ajoute l'entretien de nombreux bâtiments par la collectivité, qui demande une réactivité et des interventions rapides et efficaces, lors de problèmes et de dysfonctionnements rapportés au sein de ces derniers (Ex : Marché au cadran, aire de repos, etc.).

Il faut également prendre en compte l'étendue du territoire qui implique de nombreux déplacements chronophages d'un secteur à un autre. Cette réalité est à prendre en considération dans la planification des tâches et, a une incidence sur l'emploi du temps des agents.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Cette équipe, qui intervient en tout point du territoire, contribue à offrir une image positive de celui-ci ; Lui donner les moyens humains, c'est lui permettre d'accomplir cette mission et ainsi satisfaire les administrés et les visiteurs.

Il est à noter que cet agent sera amené à travailler sur l'ensemble du territoire Marche et Combraille.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à la majorité :

- CRÉE un poste d'Adjoint technique à 35 h hebdomadaires ;
- CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse ;
- INSCRIT les crédits budgétaires correspondant au budget primitif 2023 ;
- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence ;
- AUTORISE le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 03 août 2023
Pour copie conforme, le 03 août 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
David GRANGE